

Conseil provincial

Palais provincial Place Saint-Lambert, 18A
4000 - LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

M. Claude KLENKENBERG, Président, ouvre la séance à 16 heures.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Isabelle FRESON siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

Il est constaté par la liste de présence que 51 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Jean-Paul BASTIN (CDH-CSP), M. Marcel BERGEN (PTB+), Mme BRODURE-WILLAIN Muriel (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Silvana CAROTA (ECOLO), M. Jean-François CLOSE-LECOCQ (ECOLO), M. Matthieu CONTENT (ECOLO), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH-CSP), M. André DENIS (MR), Mme Valérie DERSELLE (PS), M. Dominique DRION (CDH-CSP), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. Christian GILBERT (MR), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Marc HODY (ECOLO), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), Mme Evelyn JADIN (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Luc LEJEUNE (CDH-CSP), M. Eric LOMBA (PS), Mme Sandrine MAQUINAY (ECOLO), M. Jean MATHY (PS), Mme Jennifer MAUS (MR), M. Julien MESTREZ (PS), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Alfred MOCKEL (ECOLO), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Alfred OSSEMANN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Vinciane PIRMOLIN (CDH-CSP), Mme Vinciane SOHET (PS), M. José SPITS (CDH-CSP), M. André STEIN (MR), M. Jean-Marie VALKENERS (PS), Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH-CSP) et M. Marc YERNA (PS).

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la séance.

Excusés (5) :

M. Alfred BREUWER (MR), M. Daniel FRANZEN (CDH-CSP), Mme Alexandra MATHELOT-COLETTE (MR), M. Rafik RAASSA (PTB+) et M. Roger SOBRY (MR).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISE

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2013.

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'accueil éventuel de Mini-Europe en Province de Liège.

(document 12-13/A21)

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'Association Francophone des Tentistes.

(document 12-13/A22)

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur le charroi agricole.

(document 12-13/A23)

2. Question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne « Une Cité des métiers en Province de Liège ».

(document 12-13/134) - Collège

3. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Télévesdre » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

(document 12-13/135) - 1^{ère} Commission (Enseignement et Formation - Supracommunalité - Grands Evénements et Communication)

4. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Radio Télévision Culture », en abrégé « R.T.C. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

(document 12-13/136) - 1^{ère} Commission (Enseignement et Formation - Supracommunalité - Grands Evénements et Communication)

5. Première assemblée générale ordinaire 2013 des associations intercommunales à participation provinciale - 1^{ère} partie : AQUALIS.

(document 12-13/137) - 4^{ème} Commission (Affaires sociales - Intercommunales - Centres régionaux d'intégration)

6. Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un tracteur routier pour les besoins du Dépistage Mobile.

(document 12-13/138) - 5^{ème} Commission (Budget - Finances et Optimisation de l'Administration - Sports - Agriculture)

7. Amendement budgétaire 2013/001 : Intervenants externes dans le cadre de la formation.

(document AB 12-13/2013/001) - 1^{ère} Commission (Enseignement et Formation - Supracommunalité - Grands Evénements et Communication)

Point complémentaire n°1.

Désignation d'un comptable des matières pour l'Ecole polytechnique de Verviers.

(document 12-13/139) - 5^{ème} Commission (Budget - Finances et Optimisation de l'Administration - Sports - Agriculture)

Point complémentaire n° 2

Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de création d'un Centre provincial de Formation pratique des agents des services de sécurité et d'urgence dans le Parc d'activités économiques d'Amay.

(document 12-13/140) - 2^{ème} Commission (Santé et Environnement - Travaux - Relations extérieures)

8. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2013.

2. LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 AVRIL 2013

Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2013.

3. COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

M. le Président informe l'Assemblée que se trouvent sur les bancs :

- un courrier relatif à la déclaration 2012 de mandats et de rémunération à la Région wallonne. La déclaration doit être rentrée à la Cellule de Contrôle des Mandats de la Région wallonne pour le 30 juin au plus tard ;
- l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ;
- une invitation relative à la 2^{ème} journée d'étude du Conseil provincial qui aura lieu le 20 juin à la SPI

Il rappelle également que la réunion du Conseil provincial initialement prévue le jeudi 13 juin est avancée au mercredi 12 juin, en raison d'une réception qui aura lieu le jeudi 13 juin au Palais provincial, lors de la visite de cinq Ambassadeurs des Pays nordiques et à laquelle est convié l'ensemble du Collège provincial.

4. QUESTIONS D'ACTUALITE

Etant de la compétence de M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD, les questions 12-13/A21 et A22 ont été regroupées.

QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL SUR L'ACCUEIL ÉVENTUEL DE MINI-EUROPE EN PROVINCE DE LIÈGE (DOCUMENT 12-13/A21).

QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL SUR L'ASSOCIATION FRANCOPHONE DES TENTISTES (DOCUMENT 12-13/A22).

A la tribune, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial développe sa question (document 12-13/A21).

M. Alain DEFAYS, Conseiller provincial ne souhaite pas développer sa question (document 12-13/A22).

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial intervient à la tribune pour la réponse du Collège à ces deux questions.

QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL SUR LE CHARROI AGRICOLE (DOCUMENT 12-13/A23).

A la tribune, M. José SPITS, Conseiller provincial développe sa question.

M. Robert MEUREAU, Député provincial intervient à la tribune pour la réponse du Collège.

5. QUESTION ECRITE DEMANDANT REPONSE ORALE

QUESTION ÉCRITE D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL EN CE QUI CONCERNE « UNE CITÉ DES MÉTIERS EN PROVINCE DE LIÈGE » (DOCUMENT 12-13/134)

A la tribune, M. Gérard GEORGES, Conseiller provincial développe sa question.

M. André GILLES, Député provincial-Président intervient à la tribune pour la réponse du Collège.

Monsieur Dominique DRION, Conseiller provincial réagit à la tribune.

6. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL PROVINCIAL

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « TÉLÉVESDRE » - EXERCICE 2011/PRÉVISIONS 2012 (DOCUMENT 12-13/135).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission. Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni question, la 1^{ère} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 6 voix pour et 6 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1^{ère} Commission sont approuvées :

- Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.
- S'abstient : le groupe PTB+.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2011 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 7 décembre 2006 à l'asbl « Télévesdre » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant des Chefs de secteur concernés, du Directeur-adjoint responsable du service de la Communication, du Protocole et des Relations extérieures et de Son Collège, chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Télévesdre », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Télévesdre » a été effectuée pour l'exercice 2011 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant des Chefs de secteur et du Directeur-adjoint responsable du service de la Communication, du Protocole et des Relations extérieures, par application du contrat de gestion conclu entre l'asbl ici concernée et la Province de LIEGE le 7 décembre 2006.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance à Liège, le 30 mai 2013

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY

Par le Conseil provincial,

Le Président,

Claude KLENKENBERG

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
TELEVESDRE*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	ASBLTELEVESDRE	
Numéro d'entreprise	BE 0437.887.001	
Siège social	Rue Neufmoulin, 3 4820 DISON	
Adresse(s) d'activité(s)	Idem	
Date de la création	22/12/1988	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	oui	
Téléphone 087/33 76 25	Fax 087/33.82.63	
Adresse e-mail televesdre@televesdre.be	Site internet televesdre@televesdre.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p style="text-align: center;">oui non</p> <p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	18,49
ACS	-
Contrat de remplacement	-
Chômeur mis au travail	-
Mis a disposition	2
Autres	-
Bénévoles non payés	-
Mandataire syndical	-
Mandataire provincial	-

2) Cotisations

Existence ou non	oui
Montant annuel	570,15
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui
- adhérents :	non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	19
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	-
Louées (nombre)	1
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	180 m2
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	1.678,85 € (assurance incendie)
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	9.205,15 €

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

VOIR RAPPORT D'ACTIVITES EN ANNEXE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	Subside 2010 – 56.000 € - le 9/05/11 (émission sportive) Subside 2009 – 56.000 € - le 5/12/11 (émission sportive) Subside 2011 – 9.793,60 € - le 31/10/11 (fonctionnement) Subside 2011 – 56.000 € - (émission sportive)	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Réalisation d'une émission sportive	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Frais de fonctionnement Emission sportive	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Rapport d'activités et programme d'activité en annexe	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmis à Province de Liège-Culture - Service Administration-Subsidiation (pour le subside de fonctionnement) Copie jointe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	copie jointe	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Copie jointe	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Compte IBAN – BKCP BE44 1270 6622 1545	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	
	Fonctionnement	381.925,84 EUR
	Subside accord non-marchand	117.981,34 EUR
	Subside primes exceptionnelles	14.619,82 EUR
	Région-Subside APE	245.873,79 EUREUR
	Commune	238.794,65 EUREUR
		EUR

	Autres Intervention Maribel)	64.512 EUR
--	-------------------------------------	------------

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

NOUS N'AVONS PAS DE BULLETIN DE VERSEMENT

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : budget 2012 en annexe

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : programme d'activités 2012 en annexe

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

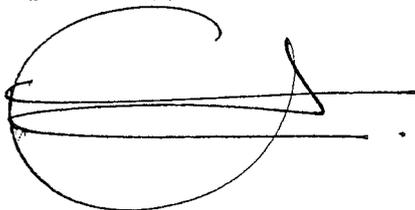
VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
 du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : Le 12/06/2012.
 EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

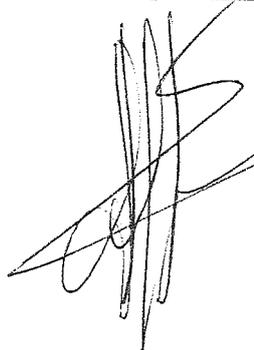


Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

[Empty rectangular box for appraisal text]

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 20, 07, 2013

 F. BOON



Service Communication

Place de la République française, 1
4000 - Liège
N° d'entreprise : 0207.725.104

Rapport du Service Communication

Annexe I au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl Télévesdre – appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion.

L'engagement d'une somme de 56.000€ à charge de l'article 780/99780/640581 du budget ordinaire 2011 libellé « Partenariat Province/ Télévesdre pour un journal sportif et partenariats divers » - évaluation globale qualitative.

Évaluation globale qualitative

L'asbl Télévesdre a transmis un rapport d'exécution relatif à la production et à la diffusion des émissions sportives et partenariats divers pour l'année 2011. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière et administrative pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir, ainsi que l'annexe 1 « rapport d'évaluation des tâches » complétée.

1° L'engagement d'une somme de 56.000€ à charge de l'article 780/99780/640581 du budget ordinaire 2011 libellé « Partenariat Province/ TELEVESDRE pour un journal sportif et partenariats divers » ;

Émission sportive

Télévesdre a poursuivi la réalisation et la diffusion de l'émission sportive « Vision Sports » chaque dimanche soir avec des rediffusions le lundi.

Chiffres audience

En ce qui concerne les chiffres « antenne », ils sont très difficiles à préciser dans la mesure où les télévisions locales comme Télévesdre ne disposent pas d'audiométrie comme il en existe pour d'autres médias nationaux (calcul effectué par le Centre d'information média -C.I.M- pour la RTBF ou RTL-TVI).

Cependant, une étude a été réalisée en collaboration avec la Haute École de la Province début 2012. Celle-ci démontre que parmi le panel consulté composé de 739 personnes, 75,4% d'entre elles regardent cette chaîne au moins une fois par semaine.

Pour rappel, une première étude avait été réalisée par les étudiants de la Haute École en 2009. Satisfait du travail accompli, Télévesdre avait souhaité rééditer l'expérience.

Site Internet

Il reprend, entre autres, les émissions archivées jusqu'en 2007, les séquences du JT, les interviews intégrales des JT, sans oublier le « fil info » en temps réel, qui est une nouveauté 2011. Le nombre de visites mensuelles en 2011 sur le site www.televesdre.be s'élève à environ 64.500, soit une augmentation de plus de 60% par rapport à l'année précédente.

Publicité

D'après le rapport annuel de l'asbl, « Le chiffre d'affaires publicitaire est en recul (...) Le site internet, bien qu'en pleine expansion, ne génère pas encore de revenus ». Le chiffre d'affaires au

niveau local fut de 159.416 € en 2011, soit une diminution de près de 40.000 € par rapport à l'année précédente.

Infrastructures et évolution technique

Des travaux d'aménagement de nouveaux locaux ont été entrepris dès 2011. L'équipe de Télévesdre a déménagé en septembre 2012 pour intégrer un bâtiment plus grand situé à Dison, sur le site Comédis (ex-Interlac). Ces infrastructures répondent mieux aux ambitions de la télévision locale. La chaîne en a profité pour acquérir de nouveaux matériels aux normes HD.

Télévesdre a intégré le réseau numérique de Belgacom en novembre 2011.

Projet de création d'un canal spécifique

Télévesdre, en collaboration avec les autres télévisions locales intégrées au sein du groupement Inter TV (composé de 6 télévisions locales : RTC, Télévesdre, TéléSambre, TV Com, TV Lux et Télé Mons-Borinage) avait pour ambition de travailler au lancement d'un canal de diffusion spécifique qui permettrait de valoriser l'ensemble des productions propres des six télés en les regroupant.

Malheureusement, ce projet se heurte, pour l'instant, à l'opposition de principe de l'Autorité de tutelle (la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Conclusion

Au vu des pièces justificatives fournies par l'asbl Télévesdre, le Service de la Communication estime que celle-ci a rencontré les objectifs exigés par le contrat de gestion. Cette télévision locale a poursuivi la diffusion des journaux sportifs tout en s'adaptant à la conjoncture actuelle et en tendant vers une meilleure qualité par des investissements techniques.

Télévesdre diffuse, en boucle, des émissions régionales et un JT quotidien qui reflète particulièrement la vie de l'arrondissement de Verviers et plus généralement celle de la Province. Deux nouvelles émissions ont vu le jour : « Entrez sans frapper », émission citoyenne présentant la vie dans des quartiers de l'arrondissement de Verviers et « Bienvenue chez vous », émission touristique consacrée à la Province de Liège et dont la production est effectuée par Télévesdre. L'accent est, bien entendu, mis sur la proximité de l'information qui intéresse en première ligne les téléspectateurs.

La télé locale verviétoise, qui couvre aussi les neuf communes germanophones de la Province, a renforcé en 2011 les échanges avec la télévision communautaire germanophone BRF. Il s'agit d'échange d'images et de traductions pour la réalisation de certains sujets JT. Le JT est retransmis une fois par jour, du lundi au vendredi.

A noter également que le JT de Télévesdre est diffusé une fois par jour sur RTC Télé-Liège et il en de même pour le JT de RTC diffusé aussi une fois par jour sur Télévesdre. Les téléspectateurs de Verviers disposent donc d'une « fenêtre » sur l'actualité de Liège-Huy-Waremme et les téléspectateurs de Liège-Huy-Waremme disposent d'une fenêtre sur l'actualité de Verviers.

Pour rappel, cette chaîne a diffusé l'intégralité des débats thématiques en direct du Conseil provincial. Elle a pris en charge la réalisation de deux d'entre eux en 2011, les autres Conseils thématiques ayant été produits par RTC Télé Liège.

K. 
Karl Maréchal,
Responsable du Service
Communication

13 SEP. 2012


Fausto Bozzi,
Directeur du Protocole, de
la Communication et des
Relations internationales


René Goreux,
Directeur général DGT

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « RADIO TÉLÉVISION CULTURE », EN ABRÉGÉ « R.T.C. » ASBL - EXERCICE 2011/PRÉVISIONS 2012 (DOCUMENT 12-13/136).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission. Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni question, la 1^{ère} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 11 voix pour et 6 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1^{ère} Commission sont approuvées :

- Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.
- S'abstient : le groupe PTB+.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2011 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 11 janvier 2007 à l'asbl « Radio Télévision Culture » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant des Chefs de secteur concernés, du Directeur-adjoint responsable du Service de la Communication, du Protocole et des Relations extérieures et de Son Collège, chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Radio Télévision Culture », en abrégé, « R.T.C. » asbl, ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DECIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « R.T.C. » a été effectuée pour l'exercice 2011 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant des Chefs de secteur et du Directeur-adjoint responsable du Service de la Communication, du Protocole et des Relations extérieures, par application du contrat de gestion conclu entre l'asbl ici concernée et la Province de LIEGE le 11 janvier 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance à Liège, le 30 mai 2013

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Claude KLENKENBERG

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
RTC Télé Liège*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Radio Télévision Culture asbl	
Numéro d'entreprise	BE 405931241	
Siège social	Rue du Laveu, 58 – 4000 LIEGE	
Adresse(s) d'activité(s)	Idem	
Date de la création	03/06/1969	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	oui	
Téléphone 04/254 99 99	Fax 04/254 99 87	
Adresse e-mail jl.radoux@rtc.be	Site internet www.rtc.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
<p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Fonction dans l'association :
- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

Jean-Louis RADOUX
Directeur général
RTC Télé-Liège a.s.b.l.
Rue du Laveu, 58 - 4000 LIEGE

III. Responsables :

- Président : *CHARLES TAYSSENS*
Adresse : *AVENUE DU CENTENAIRE, 24 4632 SOUMAGNE*
Téléphone :
- Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*)
Adresse :
Téléphone : *04 254 99 99*

Jean-Louis RADOUX
Directeur général
RTC Télé-Liège a.s.b.l.
Rue du Laveu, 58 - 4000 LIEGE

Joindre liste des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	29,8
ACS	-
Contrat de remplacement	-
Chômeur mis au travail	-
Mis a disposition	-
Autres	-
Bénévoles non payés	-
Mandataire syndical	-
Mandataire provincial	-

2) Cotisations

Existence ou non	OUI
Montant annuel	5€
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui - non
- adhérents :	oui - non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	0
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	1
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	0
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	- ASSURANCE: 2.757,00 € - PREC. IMMOB.: 12.903,21€
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
RTC TELE LIEGE		120.000/1002	TELE LOCALE	3.344.671 €

Joindre le rapport d'activités de l'année précédente4) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	108.206,40 € { sport subside général	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	1. Réalisation de l'activité de télévision locale 2. Réalisation d'un magazine sportif hebdomadaire	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	1. Rapport de CSA attestant de l'exécution des missions des TVL 2. Rapport annexe + site RTE: - site: www.rtc.be - archives émissions	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	1. Copie rapport CSA 2. Copie factures pigistes RTE sports (parcourrier séparé).	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input checked="" type="checkbox"/> copie jointe <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input checked="" type="checkbox"/> copie jointe <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative	cf. Rapport d'activités	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input checked="" type="checkbox"/> copie jointe <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-104 8440-91	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	617.103,00 EUR
	Région (APE)	305.000 EUR
	Commune	0 EUR
	Autres (= MARIBEL)	13.248 EUR

(*) : joindre un bulletin de versement annulé reprenant le n° et l'adresse complète de l'association

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

- *PRODUITS : 3.250.197,83 €*
- *CHARGES : 3.559.703,03 €*
- *PERTE BUDGETEE : -309.505,20 €*

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

- *Poursuite des missions déléguées de la TVL*
- *Développement du rôle de dernier média liégeois en termes de centre de décision*
- *Poursuite de l'émission sportive*

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

Reconduction et si possible développement des subventions antérieures

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

cf. rapport d'activités

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

cf. rapport d'activités

Production de 652 heures (+ 15%)

Production de 40 émissions "RTL Sports" pour une durée de 17h20

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- = Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

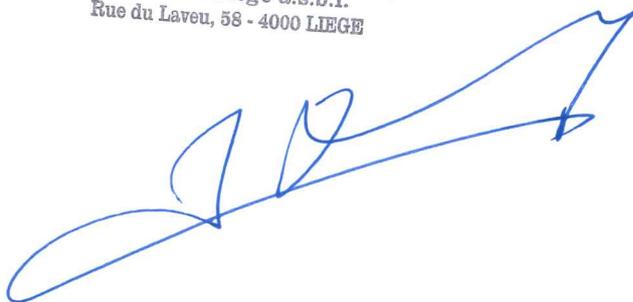
Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
 du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration).
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

Date :

25.06.2012

en double exemplaire.

Jean-Louis **RADOUX**
Directeur général
RTC Télé-Liège a.s.b.l.
Rue du Laveu, 58 - 4000 LIEGE



Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).



Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : / /



Service Communication

Place de la République française, 1
4000 – Liège
N° d'entreprise : 0207.725.104

Rapport du Service Communication

Annexe I au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl RTC Télé Liège – appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion.

L'engagement d'une somme de 68.000€ à charge de l'article 780/99780/640581 du budget ordinaire 2011 libellé « Partenariat Province/ RTC pour un journal sportif et partenariats divers » - évaluation globale qualitative.

Évaluation globale qualitative

L'asbl RTC Télé-Liège a transmis un rapport d'exécution relatif à la production et à la diffusion des 40 émissions sportives et partenariats divers pour l'année 2011. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière et administrative pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir, ainsi que l'annexe 1 « rapport d'évaluation des tâches » complétée.

Émission sportive

Le magazine « RTC Sports », d'une durée de 28 minutes, est diffusé à raison de 40 émissions par an, 2 fois le dimanche soir et rediffusé 4 fois le lundi. Sans considérer les rediffusions, ce programme représente 2,97 % de la production diffusée sur cette chaîne.

Chiffres audience

En ce qui concerne les chiffres « antenne », ils sont très difficiles à préciser dans la mesure où les télévisions locales comme RTC ne disposent pas d'audiométrie comme il en existe pour d'autres médias nationaux (calcul effectué par le Centre d'information média -C.I.M- pour la RTBF ou RTL-TVI).

Cependant, une étude a été réalisée en collaboration avec la Haute École de la Province début 2012. Celle-ci démontre que parmi le panel consulté composé de 759 personnes, 54,4% d'entre elles regardent cette chaîne une fois par semaine.

Pour rappel, une première étude avait été réalisée par les étudiants de la Haute École en 2009. Satisfait du travail accompli, RTC Télé-Liège avait souhaité rééditer l'expérience.

Site Internet

Le site internet de RTC reprend toutes les émissions archivées et du « streaming live ». Une moyenne légèrement supérieure à 100.000 visites mensuelles a été enregistrée sur www.rtc.be en 2011.

Publicité

Selon le rapport annuel 2011, « La publicité constitue à présent le maillon faible des ressources de RTC. La difficulté existe tant au plan local que national. (...) En 2011, (...) nouvelle diminution de près de 400.000 €. Entre 2006 et 2011, les rentrées publicitaires sont ainsi passées de 1.270.000 € à 489.000 € soit près de 800.000 € de perte ».

Infrastructures et évolution technique

RTC a acquis et mis en exploitation un car de captation HD de 19 tonnes composé de 8 caméras, en copropriété avec TéléSambre. De plus, la chaîne a acquis un nouveau transmetteur HF permettant de travailler sans connexion câblée.

niveau local fut de 159.416 € en 2011, soit une diminution de près de 40.000 € par rapport à l'année précédente.

Infrastructures et évolution technique

Des travaux d'aménagement de nouveaux locaux ont été entrepris dès 2011. L'équipe de Télévesdre a déménagé en septembre 2012 pour intégrer un bâtiment plus grand situé à Dison, sur le site Comédis (ex-Interlac). Ces infrastructures répondent mieux aux ambitions de la télévision locale. La chaîne en a profité pour acquérir de nouveaux matériels aux normes HD.

Télévesdre a intégré le réseau numérique de Belgacom en novembre 2011.

Projet de création d'un canal spécifique

Télévesdre, en collaboration avec les autres télévisions locales intégrées au sein du groupement Inter TV (composé de 6 télévisions locales : RTC, Télévesdre, TéléSambre, TV Com, TV Lux et Télé Mons-Borinage) avait pour ambition de travailler au lancement d'un canal de diffusion spécifique qui permettrait de valoriser l'ensemble des productions propres des six télés en les regroupant.

Malheureusement, ce projet se heurte, pour l'instant, à l'opposition de principe de l'Autorité de tutelle (la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Conclusion

Au vu des pièces justificatives fournies par l'asbl Télévesdre, le Service de la Communication estime que celle-ci a rencontré les objectifs exigés par le contrat de gestion. Cette télévision locale a poursuivi la diffusion des journaux sportifs tout en s'adaptant à la conjoncture actuelle et en tendant vers une meilleure qualité par des investissements techniques.

Télévesdre diffuse, en boucle, des émissions régionales et un JT quotidien qui reflète particulièrement la vie de l'arrondissement de Verviers et plus généralement celle de la Province. Deux nouvelles émissions ont vu le jour : « Entrez sans frapper », émission citoyenne présentant la vie dans des quartiers de l'arrondissement de Verviers et « Bienvenue chez vous », émission touristique consacrée à la Province de Liège et dont la production est effectuée par Télévesdre. L'accent est, bien entendu, mis sur la proximité de l'information qui intéresse en première ligne les téléspectateurs.

La télé locale verviétoise, qui couvre aussi les neuf communes germanophones de la Province, a renforcé en 2011 les échanges avec la télévision communautaire germanophone BRF. Il s'agit d'échange d'images et de traductions pour la réalisation de certains sujets JT. Le JT est retransmis une fois par jour, du lundi au vendredi.

A noter également que le JT de Télévesdre est diffusé une fois par jour sur RTC Télé-Liège et il en de même pour le JT de RTC diffusé aussi une fois par jour sur Télévesdre. Les téléspectateurs de Verviers disposent donc d'une « fenêtre » sur l'actualité de Liège-Huy-Waremme et les téléspectateurs de Liège-Huy-Waremme disposent d'une fenêtre sur l'actualité de Verviers.

Pour rappel, cette chaîne a diffusé l'intégralité des débats thématiques en direct du Conseil provincial. Elle a pris en charge la réalisation de deux d'entre eux en 2011, les autres Conseils thématiques ayant été produits par RTC Télé Liège.

K.
Karl Maréchal,
Responsable du Service
Communication

13 SEP. 2012

Fausto Bozzi,
Directeur du Protocole, de
la Communication et des
Relations internationales

René Goreux,
Directeur général DGT

**PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2013 DES ASSOCIATIONS
INTERCOMMUNALES À PARTICIPATION PROVINCIALE – 1^{ère} PARTIE : AQUALIS
(DOCUMENT 12-13/137).**

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 4^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Matthieu CONTENT, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 4^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 10 voix pour et 3 absentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4^{ème} Commission sont approuvées :

- Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.
- S'abstient : le groupe PTB+.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14 et L1523-16 ;

Vu les statuts de la société intercommunale «AQUALIS» ;

Attendu que les comptes de la société seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 5 juin 2013 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs ;

Vu les documents présentés en vue de ladite assemblée générale ;

Vu le manque de concertation avec la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) qui est constaté dans les stratégies de développement touristique d'AQUALIS et plus spécifiquement au niveau du tourisme d'affaires ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

Article 1^{er} : de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUALIS prévue le 5 juin 2013 et des documents présentés ;

Article 2 : de prendre acte du rapport du collège des contrôleurs aux comptes ;

Article 3 : de s'abstenir sur :

- 3.1. Le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2012
- 3.2. Le rapport spécifique sur les prises de participation pour l'exercice 2012
- 3.3. Le bilan et compte de résultats au 31 décembre 2012 ;

Résultat du vote :

- Vote(nt) POUR :
- Vote(nt) CONTRE :
- S'ABSTIEN(NEN)T :
- UNANIMITE

Article 4 : de marquer son accord sur :

- 4.1. Le PV de l'Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2012 ;
- 4.2. La décharge aux administrateurs ;
- 4.3. La décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
- 4.4. La désignation du commissaire réviseur pour la période de juillet 2013 à juin 2016 et fixation des honoraires (marché public) ;
- 4.6. La nomination des administrateurs au sein du Conseil d'administration ;
- 4.7. La fixation du montant du jeton de présence alloué aux administrateurs.

Résultat du vote :

- Vote(nt) POUR :
- Vote(nt) CONTRE :
- S'ABSTIEN(NEN)T :
- UNANIMITE

Article 5 : de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Article 6 : La présente résolution sera notifiée à la Société, pour disposition.

En séance publique à Liège, le 30 mai 2013

La Greffière provinciale,

Par le Conseil,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ROUTIER POUR LES BESOINS DU DÉPISTAGE MOBILE (DOCUMENT 12-13/138).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission. Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni question, la 5^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 11 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^{ème} Commission sont approuvées :

- Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+
- S'abstient : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition d'un tracteur routier pour les besoins du Dépistage Mobile ;

Considérant l'estimation de ce marché de fournitures au montant de 70.247,93 EUR hors TVA, soit 85.000 EUR TVA comprise ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges de cette entreprise ;

Considérant qu'un appel d'offres général peut être organisé en vue de l'attribution du marché ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits aux services extraordinaires du budget 2013 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport référencé 2013-05206 de la Direction des Finances et Marchés de la Direction Générale Transversale, et approuvées par le Collège provincial en sa séance du 16 mai 2013 ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

ADOPTE

Article 1

Un appel d'offres général sera organisé en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'un tracteur routier pour les besoins du Dépistage Mobile, estimée à 70.247,93 EUR HTVA, soit 85.000,00 EUR TVAC ;

Article 2

Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance publique à Liège, le 30 mai 2013

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2013/001 : INTERVENANTS EXTERNES DANS LE CADRE DE LA FORMATION (DOCUMENT AB 12-13/2013/001).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Alain DEFAYS, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 1^{ère} Commission laquelle invite l'Assemblée à rejeter l'amendement budgétaire par 11 voix contre l'amendement, 3 pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. André GERARD, Conseiller provincial et ensuite M. André GILLES, Député provincial-Président interviennent à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

- Votent POUR les conclusions du rapport : le groupe PS, le groupe MR
- Vote CONTRE : le groupe ECOLO
- S'abstiennent : le groupe CDH-CSP, le groupe PTB.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

DÉSIGNATION D'UN COMPTABLE DES MATIÈRES POUR L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS (DOCUMENT 12-13/139)

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission. Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni question, la 5^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 13 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^{ème} Commission sont approuvées :

- Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.
- S'abstient : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE,

Attendu que la comptabilité des matières reprend les produits de consommation courante et les matières transformables ;

Vu sa résolution du 27 avril 1970, approuvée par arrêté royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières appartenant à la Province sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu la décision de la Députation permanente en date du 22 décembre 1988 approuvant d'une part, la procédure de déclassement du matériel ou du mobilier et d'autre part, les instructions pour la tenue des inventaires et des comptabilités des matières ;

Vu le code de la Démocratie locale et de Décentralisation et notamment son article L2212-72 ;

Vu la proposition de la Direction générale de l'Enseignement tendant à désigner, à partir du 1^{er} septembre 2012, Madame WATHELET Ghislaine, en qualité de comptable des matières ;

Sur le rapport du Collège provincial,

A R R E T E :

Article 1^{er}.- A partir du 1^{er} septembre 2012, Madame WATHELET Ghislaine est désignée en qualité de comptable des matières pour l'École polytechnique de Verviers ;

Article 2.- La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée pour lui servir de titre, à la Direction de l'établissement, pour disposition et à la Cour des Comptes, pour information.

En séance publique à Liège, le 30 mai 2013

La Greffière provinciale,

Par le Conseil,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET
CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN CENTRE PROVINCIAL
DE FORMATION PRATIQUE DES AGENTS DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE
DANS LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AMAY (DOCUMENT 12-13/140).**

M. le Président informe l'Assemblée qu'il résulte de la réunion des Chefs de groupe qu'au moins 2/3 des membres ont accepté par leur présence l'urgence sur ce document, lequel a donc été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. André DENIS, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 14 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux relatifs à la création d'un Centre provincial de formation pratique des agents des services de sécurité et d'urgence dans le Parc d'Activités économique d'Amay, estimée à 365.289,25 euros hors T.V.A., soit 442.000,00 euros T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de développement d'un centre d'exercice pour l'IPFASSU ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée, sur base des articles 13 à 15 de la loi du 24 décembre 1993, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 442.000,00 euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit au budget extraordinaire 2013 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 22 mai 2013 de la Direction générale du Département Infrastructures et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993, et ses arrêtés subséquents, relative au marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus précisément son article L-2222-2, déterminant les règles de compétences pour les provinces en matière de marchés publics;

ADOPTE

Article 1^{er}

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif aux travaux de création d'un Centre provincial de formation pratique des agents des services de sécurité et d'urgence dans le Parc d'Activités économiques d'Amay, estimés à 365.289,25 euros hors T.V.A., soit 442.000,00 euros T.V.A. comprise.

Article 2

Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont adoptés.

En séance publique à Liège, le 30 mai 2013

La Greffière provinciale,

Par le Conseil,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG

7. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 AVRIL 2013

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2013.

8. CLOTURE DE LA REUNION

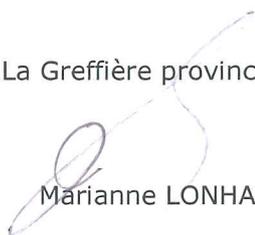
M. le Président déclare close la réunion publique.

La réunion publique est levée à 16 heures 55'.

La Greffière provinciale,

Par le Conseil,

Le Président,


Marianne LONHAY


Claude KLENKENBERG